

20^c.

Journal du Lot

20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTES POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —)	2 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^e —)	4 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Jusqu'ici les résultats de la guerre douanière sont déplorablement pour les Etats-Unis. Bonne leçon d'un mauvais exemple ! — Les désillusions d'un socialiste en Soviétique. — Le conflit franco-italien jugé par la presse anglaise.

Les statistiques du trafic extérieur des Etats-Unis, qui viennent d'être publiées par le ministère du commerce, font ressortir tout à coup une baisse extraordinaire des exportations et importations de juin 1930 comparées à celles du même mois de l'année dernière.

Le total des exportations pour juin 1930 est évalué, en dollars, à 295.096.993. Soit une baisse sur l'année dernière de 98.000.000. Quant aux importations, elles ont baissé de plus de 100 millions de dollars.

C'est le résultat du premier mois tout de suite après la terrible élévation des taxes douanières par laquelle on peut dire que les Etats-Unis ont jeté un défi au monde.

Il semble que le monde n'ait pas mal répondu :

— Tu nous boucles ?... Nous aussi ! Le dépit des businessmen doit être d'autant plus vif qu'ils attendaient de la mesure prise un relèvement immédiat des affaires... Ce n'est toujours pas avec de pareils résultats qu'ils donneront du travail à leurs six millions de chômeurs !

Sans aller jusqu'à invoquer à ce propos la fameuse justice immanente dont parlait Gambetta, comment ne serions-nous pas tentés de voir dans cette baisse, sinon un châtiement, du moins une bonne leçon — bonne parce que sévère. C'est sans méchanceté que nous la souhaitons plus dure encore. Nous sommes sans colère contre des hommes que nous ne connaissons pas, mais furieux et indignés contre leur système de brutal orgueil et d'impérialisme économique qui les pousse à des procédés de guerre dans la paix.

Il s'empêchent une soumission du monde. Que vont-ils faire en présence de sa révolte ?... Nous verrons bien. Et nous souhaitons que la leçon soit assez dure pour être comprise, non pas seulement ceux qui pourraient être tentés de l'imiter !

Albert Thibaudet, dans l'Européen, nous donne un bien intéressant compte-rendu du livre que Paul Marion vient d'écrire sur la Russie, après y avoir séjourné quinze mois. Ce livre pourrait porter comme titre : « Désillusions d'un socialiste en Russie ! »

M. Paul Marion est revenu déçu, non pas du socialisme, mais de l'application qu'on en fait au pays des Soviets. Il n'a pas voulu se demander si les résultats obtenus là-bas sont bons ou mauvais, si la vie y est meilleure et le prolétariat plus heureux. Il ne s'agissait pas pour lui du présent, mais de l'avenir. Et il voulait savoir si « les méthodes économiques » et politiques des bolcheviks préparent une société supérieure à la « société capitaliste. »

Voilà comment il s'était posé la question. Après quinze mois de séjour et d'études, il y répond : non ! Le livre de M. Paul Marion entre ici dans des développements d'où nous retenons, entre autres choses, que loin d'avoir supprimé les intermédiaires qui doivent disparaître en régime socialiste, le bolchevisme les a multipliés, au point qu'ils sont beaucoup plus nombreux que les producteurs. C'est un formidable parasitisme bureaucratique, administratif... et policier.

Au-dessous d'eux, il y a la masse des ouvriers non qualifiés et des chômeurs, classe de parias écrasés de misère, de peur et de haine sous la tyrannie d'une caste supérieure.

Quant aux paysans qui forment la plus grande partie de la population répartie sur cet immense territoire il s'agit d'obtenir d'eux qu'ils livrent leurs récoltes contre une certaine quantité de marchandises industrielles. De là une immense résistance inerte, invincible ; de là « l'irréductible » opposition qui dresse la « paysannerie contre le pouvoir soviétique. »

Bref, à travers le livre de M. Paul

Marion, la Russie des Soviets apparaît très semblable à la Russie des tzars. C'est un peuple au pouvoir d'une police féroce et sans merci laquelle sert d'instrument de gouvernement à une bande exploitant le pays.

La presse britannique s'inquiète beaucoup des relations franco-italiennes. Et nous devons des remerciements à nos confrères anglais. Sans sortir d'une réserve compréhensible à l'égard de deux nations amies, ils font pourtant très nettement sentir ce qu'ils pensent : à savoir que dans ce conflit la France n'a aucun tort.

C'est ce qui résulte avec évidence d'une importante enquête menée par M. John Bell dans la Fortnightly Review. Il a étudié sur place et sur documents les affaires qui servent de griefs à la presse fasciste. Il analyse chaque question l'une après l'autre et au cours de son exposé il réfute point par point les accusations portées contre nous par les scribes du Dictateur.

Après avoir parlé de l'émigration italienne en France et montré le service qu'elle rend à l'Italie ; après avoir établi que la France se conforme à ses lois traditionnelles envers les réfugiés politiques, il parle en excellents termes de la question tunisienne et en vient à la fameuse parité navale.

Là, il n'a pas de peine à montrer que les raisons françaises sont irréfutables et qu'elle fait preuve néanmoins du plus grand esprit de conciliation.

Sa conclusion, seule, appelle quelque réserve. Il estime que la Grande-Bretagne pourrait apaiser le conflit en jouant le rôle d'arbitre et de conseiller.

Arbitrer quoi ?... Nous attendons encore que l'Italie ait formulé avec précision ce qu'elle veut. Quant à nous nous ne lui demandons rien... sinon de ne pas nous insulter !

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

Mistral et Jaurès

Notre charmant confrère et ami du Temps, Jean Carrère, est un Provençal impénitent. A Rome, où il fut longtemps le correspondant du grand journal parisien, comme à Paris, il a toujours pratiqué le culte de Mistral. Dans un intéressant article, il nous raconte qu'un restaurant le Grand U, où déjeunait toute la rédaction du Temps, il fut un jour interpellé par un convive qui n'était autre que Jaurès. Celui-ci invita Carrère et l'on causa. Soudain :

— « Savez-vous, dit Jaurès, que je suis un fervent admirateur d'un homme pour qui vous semblez professer un culte ? Pour Mistral... »

— « Je le sais, répondis-je, mon cher député, et tous ceux qui ont le culte de Mistral, comme vous le dites si justement, savent quelles pages vous avez écrites à son sujet, notamment dans la Dépêche de Toulouse ! »

— « Et je fis allusion à une phrase, pour nous fameuse, de Jaurès, sur l'influence des idées de la Révolution française, sur tous les mouvements populaires, et particulièrement sur le Félibrige. »

— « Je vois, dit Jaurès en souriant, que vous êtes au courant de quelques-unes de mes idées. Eh ! bien, je tiens justement à vous demander quelques « tuyaux » (comme on dit) sur les belles fêtes d'Arles, pour la célébration du cinquantième de Mitraille, auquel je crois que vous avez assisté. »

— « Je m'empressai de fournir à Jaurès quelques détails sur la fête, et ceux qui y assistaient et particulièrement sur l'émotion du peuple, lorsque Mistral, invité à parler, avait simplement lu le début de son chef-d'œuvre, si ému lui-même qu'il avait pu à grand peine finir, et que le peuple avait manifesté son émotion de la façon la plus simple et la plus admirative... »

— « Savez-vous, me dit-il, que ce trait, tel que vous me le racontez, est tout simplement sublime ? Dans les récits donnés par les journaux, on faisait allusion à la lecture des vers de Mitraille, mais votre récit, de vive voix, me donne réellement la vision réelle du geste : ce dut être très simple et très beau ! Quel homme vraiment inspiré ! »

— « Et Jaurès, tout le temps du dîner, s'abandonnait en toute liberté à son admiration sincère et presque aussi affectueuse que la mienne, pour le grand poète de Provence, dont il connaissait toute l'œuvre mieux que moi et dont il me cita, d'un accent parfaitement méridional, dans ses vers le plus purement provençal, les vers les plus typiques, notamment ceux de Calendal et ceux de l'Ode

Informations

Le budget de 1931

A l'issue du conseil des ministres, M. André Tardieu, président du conseil, répondant à certaines interrogations, a déclaré que la délibération de jeudi matin n'avait pas porté sur l'élaboration du prochain budget de 1931.

Peu après, M. Germain Martin a confirmé les paroles du président du conseil, en ajoutant que les ministres ayant jusqu'au 25 septembre pour faire connaître les propositions rectificatives de leur budget personnel, il avait été décidé que la question ne serait pas examinée avant cette date.

En l'honneur de Clément Ader

Le conseil des ministres a décidé, à la demande de tous les élus parlementaires de la Haute-Garonne, que M. Laurent Eynac, ministre de l'air, représenterait le gouvernement à la commémoration nationale, qui aura lieu le 21 septembre, à Muret, en l'honneur de Clément Ader, le premier qui fut un des précurseurs en matière de conquête de l'air.

Les 70 ans de M. Poincaré

A l'occasion du 70^e anniversaire de M. Poincaré, la Gazette Générale de l'Allemagne consacre à l'ancien président de la République française un long article, dans lequel elle rappelle, notamment, que M. Poincaré doit être considéré comme le défenseur le plus énergique du traité de Versailles.

« M. Poincaré, écrit le journal, aura une place d'honneur dans les annales de l'histoire de France. Si à côté du titre de maréchal de France, il existait en France celui d' « Avocat de la France », c'est à M. Poincaré qu'on devrait le conférer. »

Et le journal conclut : « Malgré ses 70 ans, M. Poincaré n'a pas dit son dernier mot. »

Interpellation au sujet du blé

M. Buyat, député de l'Isère, vient d'aviser le ministre de l'Agriculture qu'il compte interpellier à la rentrée des Chambres, sur l'attitude du gouvernement en face des tentatives qui sont faites pour remettre en question les mesures prises en faveur de notre agriculture et des intérêts de notre agriculture et sans lesquelles, dit-il, le paysan, qui achète ce qui lui est nécessaire à un coefficient élevé, ne pourrait plus vendre son blé à un prix convenable, c'est-à-dire supérieur à son prix de revient.

Les élections espagnoles

Parlant avec les journalistes, le ministre du travail a déclaré que les travaux préparatoires pour les élections seront terminés au mois de décembre prochain et que les élections auront lieu au mois de janvier, car il a fallu proroger le délai nécessaire pour les rectifications utiles.

Victime d'un mauvais tour

Il y a deux jours, le ministre de l'Intérieur de Roumanie, recevant une lettre de démission du préfet du département d'Orhei, rédigée en termes irrévérencieux.

La démission fut immédiatement acceptée et un inspecteur administratif chargé de l'administration de la préfecture.

Le préfet apprit la nouvelle avec stupéfaction, car il n'avait nullement démissionné.

Il se rendit par avion spécial à Bucarest où on constata qu'un rival politique avait rédigé et signé cette prétendue démission.

Au pays du fascisme !

Les représentants syndicaux des fabricants de costumes de bains ont décidé la création d'un modèle italien de costume de bains. Ce nouveau modèle, dit le communiqué, respectera les lois de la décence, trop souvent violées par les fabricants étrangers de costumes de bains.

aux poètes catalans où Mistral exalte le parler de son peuple :

« Si l'ent sa langue, il tient la clef
Qu'il détient des chaînes.
« Ou encore par ailleurs :

« Langue d'amour, s'il est des faits
Et des bêtises ! ah ! par Saint-Cyr,
Tu aurais à ton côté les mâles du terroir. »

« Et, à propos de ces vers, Jaurès me faisait observer combien le style de Mistral, comme du reste celui de Victor Hugo et des grands poètes français, était largement oratoire, malgré le fameux anathème de Paul Verlaine :

« Prends l'éloquence et l'ordure-tu son cou. »

« Si bien qu'à la fin du repas, comme Jaurès rentrait à l'humanité, qui n'était pas très loin du « Grand U », nous nîmes au moins un bon quart-d'heure à faire le chemin, citant des vers de Mistral, et confondant notre admiration commune pour le grand poète de Mirailles. »

N'est-elle pas étonnante cette admiration du grand lyrique en prose qu'était Jaurès pour le chantre harmonieux des paysans de Provence et des marins du Rhône ?

En Allemagne

Le parti conservateur populaire, parti Tréviranus, publie un communiqué faisant appel à l'union des partis bourgeois pour empêcher le retour au pouvoir du parti social-démocrate qui, dit le communiqué, a donné tant de preuves de son incapacité gouvernementale.

Le communiqué conclut que le nouveau Bloc de droite restera un adversaire déclaré de toute collaboration avec la social-démocratie et combattra toute coalition éventuelle dans laquelle figurerait le parti social-démocrate.

A la S. D. N.

Des conversations sont engagées entre le président du Conseil en exercice de la S. D. N. et ses collègues à l'effet d'ajourner au 8 septembre la prochaine session du Conseil, primitivement fixée au 5.

On estimerait qu'il suffira au Conseil de se réunir deux jours avant l'assemblée pour lui permettre d'amorcer utilement une session, qui se prolongera, suivant l'usage, pendant toute la durée de l'assemblée.

EN PEU DE MOTS...

— La receveuse des P. T. T. de Ville-neuve-sur-Bellot, Mme Dupommier, a été arrêtée pour détournement d'une somme de 100.000 francs.

— M. Hartmann, qui avait été condamné à mort par contumace et par erreur, en 1918, par un Conseil de guerre parisien, pour intelligence avec l'ennemi, vient d'être réhabilité.

— 18 paysans russes qui avaient refusé de livrer leur blé aux autorités soviétiques, ont été fusillés.

— L'édition princeps de la Bible de Gutenberg est achetée 1.500.000 dollars par la Bibliothèque du Congrès Américain.

— On a commencé, en Italie, à appliquer aux ouvriers agricoles le système du paiement en nature.

NOS ÉCHOS

L'Amérique est un pays vraiment extraordinaire.

Dans une conférence brillante faite à la Sorbonne, le comte Keyserling présentait les Etats-Unis comme un pays nouveau type social ; celui des vieilles filles, qui imposaient toutes sortes de contraintes aux hommes.

On peut croire que Keyserling a raison. Ces puritains voient le mal partout, et leur excessive pudeur a quelque chose de maladif.

N'est-ce pas le cas de cette Mrs Starr, de Chicago, qui a été ofusquée par la statue de la Vénus de Milo, qu'admirent depuis vingt ans les touristes du lac Winona ? Si l'on en croit une information de l'Observer de Londres, elle a planté, autour du piédestal, du lierre sauvage afin que les rameaux et les feuilles, en grandissant, voilent les formes blanches de cette « indecent figure ».

« Pourquoi ne met-on pas de robes aux statues ? »

Disait la comtesse de Noailles. Mais elle pensait aux grands froids qui, dans sa conception animiste, devaient faire frissonner les nudités féminines exposées dans les jardins. Mrs Starr, elle, n'est pas inspirée par ce sentiment de pitié. Elle proteste, comme Tartuffe, contre les seins qu'elle ne saurait voir. La dépêche du journal anglais ajoute que les pompiers de la localité ont dirigé leurs lances sur ce lierre et l'ont déraciné.

Et Belgrade marcherait-elle sur les traces des puritains d'Amérique ? On sait que la capitale de la Yougoslavie est une presqu'île doucement pressée et caressée par les eaux du beau Danube bleu et par les flots de la Save. On s'y baignait par milliers et par milliers. Ce n'étaient que joyeux ébats, fous rires et nages heureuses d'une riv à l'autre.

Oui, mais la municipalité de Belgrade est rigoriste. Tant de doux plaisirs troublaient sa pudeur, et elle vient d'ordonner que les hommes iraient d'un côté faire trempe et les femmes d'un autre. Et, se jetant de loin un regard irrité, les deux sexes mourront chacun de son côté.

Ainsi prophétisait notre Alfred de Vigny. Mais ni les belles jeunes filles bronchées de Belgrade, ni les hommes robustes ne sont sensibles à cette poésie. Ils veulent se baigner ensemble, ou pas du tout. Du coup, sur trente-neuf maisons de bains, quinze sont déjà fermées.

Et vers Prague, moins sévère, partent en exode les couples par la Save et le Danube rejetés.

Combien vrai ! hélas !

Comme nous parlions de Porto-Riche, un ami nous rappelait que l'illustre vieillard n'aimait point qu'on parlât de son âge. Il avait un esprit vif et la riposte

LES CONTEURS DE CHEZ NOUS

LA CHÈVRE AU BOIS

Cette peste de Minaude avait l'air d'un vieil arbre tortu. A la voir sous son faix de ramée, on l'eût crue sortie de la plus sombre fable de La Fontaine. Un mouchoir la coiffait en oreille de lièvre et, comme elle traînait souvent sa chèvre, la Bichette, l'ombre faisait quatre cornes sur le chemin.

Acariâtre, la vieille marmottait sans cesse. La vie lui était un perpétuel sujet de mécontentement. C'était sa chèvre qui devenait folle, les passants qui l'injuriaient, le ciel qui méditait une averse, les merles qui lui sifflaient au nez, et certaine agace qui, à la cime d'un hêtre mort, penchait son œil rond où tenaient la Minaude et sa noire mesure, n'en finissait plus de médire et de railler. Alors, la vieille, ne pouvant atteindre la pie, rossait la Bichette.

On ne saurait passer aux chèvres toutes leurs fantaisies. Sous un faux semblant de douceur tranquille, la Bichette cachait mille caprices endiablés et têtus. Il n'était pas de verrou qu'elle ne crochetât, de corde, ni de considérations qui la pût retenir. La Bichette était gourmande.

Pourtout où pointaient des bourgeons tendres et gommés, partout où de jeunes pousses ouvraient l'aile, la chèvre passait et broutait. Des plaintes montaient des semis que marquait le sabot meurtrier ; un manche à balai, comme chez Guignol, dépassait le tronc des poiriers débouaillés, tous les jardins s'armaient de pierres et de cris. La Bichette, espieuse et nerveuse, les pattes de devant repliées, sautait par-dessus tout cela. On ne l'apercevait jamais que dans une disparition.

D'ailleurs, elle ne croyait à rien, la chèvre de Minaude. Priape, dieu des jardins, se fût dressé devant elle avec sa faux en bois de saule, que Bichette eût baissé les cornes et, sans respect, cossé contre le bonhomme.

On disait : « Il faut que cette sorcière de Minaude vende sa chèvre, ou nous saurons bien la lui tuer. Il n'est plus possible d'avoir une salade ou une fleur. Une dent de chèvre fait souffrir l'arbre le plus robuste. »

De bonnes âmes dont c'est l'état d'avoir pitié, conseillaient doucement : « Sans doute cette horrible Minaude a eu le tort d'acheter cette chevrette, elle est bien trop jeune pour elle. Il lui eût fallu quelque vieille bique raisonnable et qui n'eût pas de cornes. Toutefois ayez de la patience. Bichette s'amènera. L'âge amènera la fatigue et la monotonie : c'est la moitié de la sagesse. »

Mais Jean Colin, le jardinier, qui rapportait des armées une âme résolue, à son tour déclara : « Laissez à votre aise étêter vos pépinières et rapiner vos laitues ; pour ma part, si la Bichette flaire seulement mes rosiers, je l'abats comme un chien. »

Et l'on savait que, naguère, au régiment Jean Colin commandait quatre hommes et portait un cor en laine rouge sur la manche de sa tunique.

Non, Minaude, votre vieillesse n'eût pas de chance. Le destin le voulait ainsi. Il avait écrit sur votre porte, en caractère qu'une sorcière eût dû

facile. Voici quatre ans qu'après une représentation d'Amoureuse, il soupait à la Régence. Champagne excellent. Aimable compagnie.

Passa Paul Souday, qui sourit au dramaturge et le félicita de porter si vertement ses soixante-quinze ans qui tombaient ce jour-là.

Pardon, pardon, riposta de Porto-Riche. D'abord, vous faites erreur ; je n'aurai soixante-quinze ans que demain. Ensuite, n'est-ce pas ? je ne les aurai plus !

Ah ! Voilà pourquoi !... Le ministre anglais du Travail visitait dernièrement une grande usine métallurgique, et le directeur lui présentait les meilleurs contremaîtres.

— Comment vous appelez-vous ? demandait le ministre, en accompagnant sa question d'une poignée de mains. Mais l'un des ouvriers répondit : — William Shakespeare. — Mâtin ! fit le ministre. Vous avez un nom connu !

déchiffrer : Entrée interdite au bon-heur. Sait-on, en effet, ce qu'il advint à la Minaude ? Une nièce, Louison. Deux chevrettes au lieu d'une.

La Minaude avait un frère dont elle n'entendait jamais parler, elle savait seulement qu'il était à la « ville ». Or, voici que ce frère venait de mourir. Louison, qui n'avait pas seize ans, allait partager le pain dur de la vieillesse.

Jamais la Minaude n'avait tant grogné, tant bâtonné sa chèvre. Louison avait de grands yeux étonnés, de lourds cheveux de miel sauvage et l'on voyait à la robe comme à ses mines que c'était une ancienne petite reine.

Son père était miroitier dans un grand faubourg. Elle vivait alors dans la lumière cristalline du magasin, heureuse, fêtée et, quand elle souriait, toutes les glaces en cadre d'or répétaient à l'infini son sourire. Tous ces courtisans composaient la plus docile des cours. Mais un monsieur noir, plein de calculs et de chimères, entra chaque soir dans le magasin avec des lettres et des journaux, accaparait l'attention du père, éteignait par sa présence obscure, l'éclat des miroirs.

Et, certain jour, le malheur était entré aussi, plus sombre encore, le malheur, la ruine, et le père était mort. Ainsi la jeune fille, après quelques jours de tristesse chez des amis indifférents, avait frappé à la porte de Minaude.

Depuis un mois qu'elle était arrivée, on connaissait à peine Louison au village. Pensez-donc ! Il n'y avait au mur de tante qu'un méchant miroir de deux sous qui semblait criblé par une décharge de grenaille ; tant de sources, en revanche, chantaient dans les bois !

Loin du fusil de Jean Colin, Bichette et l'enfant menaient des courses folles, parmi les primevères et les églantiers. La pie sur sa branche morte, cessait d'injurier la Minaude pour suivre, tantôt d'un œil, tantôt de l'autre, les caprices de Louison. Toute la journée, on apercevait la vieille et son bâton. Nul n'en avait souci. Les bottines usées, Louison courait pieds nus, la futaine vint après le crépon, le fichu de coton remplaça l'écharpe de dentelle.

Cependant les joues de porcelaine devenaient vivantes et roses, une fraîche lumière emplissait les yeux et, dans l'or brun des cheveux, l'arôme des vents libres embaumait.

Bichette, dans sa joie, oubliait les jardins. Il y avait des plates-bandes fines et bien sablées où, seuls, maintenant les escargots, le casque en aventure, déroulaient leur ruban de mica. Les escargots, qui portent leurs yeux comme des fanions, sont de véritables pionniers ; dans le désert des semis, ils tracent les premières routes... Sur les espaliers les fleurs s'allumaient une à une ; des crosses d'or, des lances vertes, sortaient de la terre ameu- blie ; des nids se fissaient dans les treilles murales. Un air de confiance était dans le soleil et les vergers.

Est-ce que la Minaude avait vendu sa chèvre ? Jean Colin parlait de désarmer son fusil.

Léon LAFAGE.

Lire la suite en deuxième page

Alors, le contremaître, ingénument et avec fierté : — Je crois bien, monsieur le ministre, il y a vingt-cinq ans que je travaille ici !..

Ce n'est pas nouveau. Les intellectuels, dans tous les pays, ne gagnent pas suivant leur savoir, ni leur mérite. Est-ce nouveau ? Hélas, non. Est-ce de la faute aux régimes démocratiques ? Bah ! Voltaire ne nous a-t-il pas rappelé que : le maître à danser de Louis XV avait 7.600 livres et le maître de mathématiques 1.500 ?

La charité. Egon Erwin Kisch, l'écrivain allemand, se promène dans le Tiergarten. Une quêtuse de l'Armée du Salut s'approche de lui, sa tirelire à la main : — Pour les filles tombées, s'il vous plaît !

Merci, répond froidement Egon Erwin Kisch, je leur donne moi-même !..

LE LISIÈRE.

Chronique du Lot

Les conteurs de chez nous

LA CHÈVRE AU BOIS

III

Or, voici qu'un matin de juin tout sonore d'abeilles, Louison qui riait de hautes fleurs dans le bois ne vit plus tout à coup la chèvre à côté d'elle. Elle écouta, pensant l'entendre folâtrer dans les herbes, mais il n'y avait d'autre bruit, dans l'air, que le siffre d'un vieux merle et les bavardages de la pie.

— Bichette ! appela Louison.

La chèvre ne répondit pas de sa voix incertaine.

Est-ce que, tout haïssable et vieille qu'elle était, tante Minaude aurait eu raison ? Fallait-il toujours attacher Bichette et ne la quitter jamais ? Une chèvre, on peut la lier, sans doute, mais Bichette, c'était une amie. Mon Dieu ! si quelqu'un allait la blesser... — Bichette !

Un coup de feu couvrit le cri de Louison. Pâle, elle se mit à courir, serrant ses fleurs, et les yeux noyés, appelant sa chèvre.

C'était sur Bichette certainement qu'on avait tiré, et comme la détonation venait du clos de Jean Colin, Bichette était morte...

Mais, brusquement, d'un bond trouant les branches, la chèvre vint tomber, bien droite sur ses pattes sèches, à côté de Louison. La fillette l'eût embrassée, mais avec cette insouciance particulière aux chèvres et aux hommes, Bichette, oubliée du péril, choisissait déjà, friande, les plus fins pétales du bouquet.

Cependant, là-bas, au seuil de son verger, Jean Colin, dont le fusil fumait encore, considérait la jeune fille devenue toute rose de bonheur. Il la voyait pour la première fois. Les feuilles nouvelles la pâlinaient d'ombre d'or, et elle portait sa gerbe de fleurs comme ses yeux purs portaient l'espérance. Tout le printemps était là, toute la vie...

Jean Colin retira de son fusil une cartouche bleue, la jeta dans le ruisseau qui faisait vivre ses rosiers, et l'on devinait bien que, désormais, tout serait permis à Bichette.

LÉON LAFAGE.

Mouvement administratif

Notre excellent compatriote M. Daffas, sous-préfet de Montbéliard, est nommé préfet des Deux-Sèvres.

Nous adressons nos vives félicitations à M. Daffas, qui est originaire de Salviac dont il fut, pendant plusieurs années, le conseiller général.

LE SOUTIEN MUTUEL de l'Enseignement primaire

L'Assemblée générale annuelle du « Soutien Mutuel » a eu lieu à Cahors le 18 courant au siège social : 26 boulevard Gambetta.

La réunion a eu cette année un éclat tout particulier. Des militants mutualistes de 14 départements et de nombreux instituteurs et institutrices du Lot, réunis dans la salle où fut fondée la société en juillet 1923 semblaient venir pour fêter son nouveau stade de développement.

En moins de 7 années, 22.000 adhérents se sont inscrits à cette organisation. Désormais, son Conseil d'Administration porté de 12 à 24 membres, comprend ses meilleurs ouvriers de la première heure, répartis dans la plupart des régions de la France.

A partir du 1^{er} janvier 1931, l'indemnité journalière aux malades, sans traitement, sera portée à 20 fr. et le supplément pour charges de famille à 2 fr. par enfant.

La Cotisation annuelle reste fixée à 10 francs comme les années précédentes. La situation financière de la société, éminemment prospère permet de réaliser ce tour de force mutualiste.

La séance est ouverte à 15 heures par M. Foissac, président. Rapidement les diverses propositions du Conseil d'Administration sont adoptées.

A 16 h., sous l'habile direction de M. Laubât, instituteur en retraite à Cahors, nos hôtes vont visiter la ville.

L'antique capitale des Cadurques déroule à leurs yeux ses merveilles historiques. Le Pont Valentré, la Barbacane, la Cathédrale et les magnifiques œuvres d'art élevées par nos ancêtres excitent leur admiration.

Un autre régal était réservé à nos visiteurs. A la première heure, le lendemain, organisés en caravane touristique, ils sont allés admirer nos meilleurs sites quercynois. Tour à tour, le Gouffre de Padirac, Rocamadour, Alviçnac, la vallée du Célé, les grottes de Cabrerets les ont émerveillés.

A la dislocation, mardi soir, devant la mairie, ils se sont tous déclarés enchantés de leur voyage dans le Lot. Ils nous ont chargés de transmettre leurs remerciements et leurs félicitations aux camarades qui leur ont fait un accueil si sympathique.

FOISSAC.

FACHEUX OUBLI

Il serait très regrettable d'oublier que « Le Diable » est le seul corrécté auquel aucun car au pied ne peut résister. « Le Diable » enlève les cors en six jours pour toujours. 3 fr. 95. Pharmacie Weinmann, à Epernay, et toutes pharmacies. Mais attention !... Exigez « Le Diable ». A Cahors, pharmacie Orliac.

ON DEMANDE

Fin Septembre, — pour Constantine

JEUNE FILLE

pouvant seconder maîtresse de maison (ménage, enfants 6 à 12 ans) Bons gages. Voyage payé

S'adresser au Bureau du Journal

L'EXPOSITION-CONCOURS DE GOURDON

Le Concours d'animaux reproducteurs de produits agricoles, de petits métiers familiaux. — Les démonstrations d'outillage agricole.

Jusqu'à présent nous avons surtout parlé de l'Exposition de Gourdon en tant que manifestation Commerciale et Industrielle.

Il ne faut cependant pas oublier que ces manifestations servent de cadre à un Concours Agricole qui constitue la raison d'être de l'Exposition.

La partie mécanique constitue un lien entre le Commerce et l'Agriculture et nombreux seront les cultivateurs qui viendront dans les compétitions ouvertes tendre pour voir le matériel mis à leur disposition et pour traiter des affaires. Ils voudront se rendre compte et tirer parti des progrès réalisés dans le cours de ces dernières années.

Mais les agriculteurs pourront eux-mêmes participer d'une façon active à la Semaine Economique du Quercy en qualité d'exposants. Tous les bons agriculteurs auront à cœur de montrer aux étrangers de passage, l'excellence de leur élevage et de leurs produits. Ils viendront dans les compétitions ouvertes puiser le stimulant et les encouragements nécessaires pour poursuivre leurs efforts vers le mieux. Aussi nous croyons utile de fournir à nos lecteurs quelques précisions sur ce que sera le Concours Agricole.

Les animaux reproducteurs concourront le samedi 20 septembre. Ils seront groupés en 4 classes : espèce bovine, espèce porcine, espèce ovine, animaux de basse-cour. Dans chaque classe des sections pourront être créées suivant la race et le sexe.

Les taureaux limousins et garonnais se disputent des prix variant entre 50 et 300 fr. En outre, des primes de conservation de 200 fr. pourront être attribuées aux sujets d'élite.

Les taureaux Salers pourront obtenir des prix entre 60 et 150 fr. et les taureaux laitiers des prix de 60 à 100 fr.

Les vaches seront divisées en sections de la même façon que les taureaux et dotées de prix de 80 à 150 fr.

Pour les verrat et les truies, prix de 50 à 100 fr.

Pour les bœufs, prix de 40 à 80 fr. Les brebis présentées par lots de 5 têtes pourront bénéficier de prix de 40 à 80 fr. Les animaux de basse-cour recevront enfin des prix de 8 à 20 fr., suivant les catégories.

Les concours de produits agricoles, horticoles et maraichers aura lieu du 18 au 22 septembre. Dans cette exposition le Jury sera particulièrement heureux d'apprécier les collections de fruits, les plants d'arbres fruitiers et d'ornement.

Enfin le matériel d'aviculture et d'apiculture, les vins, les objets provenant des petits métiers familiaux (vannerie, robinetterie, draps, toiles, poteries, etc.), seront exposés à partir du 18 septembre.

Une innovation sur les manifestations précédemment organisées à Gourdon sera réalisée par une démonstration de motoculture. Les nombreux agriculteurs qui recherchent les améliorations à apporter à leur matériel agricole pour pallier à la crise de la main-d'œuvre agricole ne manqueraient pas d'être intéressés en voyant dans les conditions ordinaires, de la pratique, le travail exécuté par les différents modèles de tracteurs, Mlle Lautier a bien voulu mettre des terres à la disposition de l'Office Agricole dans sa propriété à Vignière, route de Salviac, à 1 km. de Gourdon.

Les agriculteurs désirant participer au Concours Agricole sont priés de faire parvenir leurs adhésions à M. le Directeur des Services Agricoles, Maison de l'Agriculture à Cahors avant le 10 septembre.

Les Sports

Union Sportive Gourdonnaise

Ses dirigeants se sont réunis dernièrement afin d'échanger des vues pour la préparation de la prochaine saison de Rugby. L'exemple d'autres équipes prouve en effet qu'il est bon de s'y prendre à l'avance.

Tous les jeunes gens désireux de faire partie de la Société sont priés de se faire connaître au Siège. Une réunion générale aura lieu très prochainement. L'élection du Bureau suivra. Il est fait appel aux personnes que le rugby intéresse et qui seraient désireuses de faire partie des administrateurs de l'Union Sportive à laquelle les dirigeants actuels désirent donner une extension et une activité toujours plus grandes.

*

Tournoi de Tennis-Club Bellevue de Souillac

Sur les excellents terrains mis gracieusement à la disposition du Club de Tennis Souillagais par M. Pierre Couderc, l'actif propriétaire de l'Hôtel Bellevue, et par MM. Bizac Frères, les industriels renommés, le tournoi annuel de tennis sera disputé du 4 au 7 septembre prochain.

Doté de nombreux prix, il comprendra les épreuves suivantes :

1. Simple messieurs ; 2. Simple dames ; 3. Double messieurs ; 4. Double mixtes.

Le 4 septembre commenceront également les épreuves simples et doubles réservées aux Juniors.

L'épreuve du Simple Messieurs comprendra deux tableaux — éliminatoire et final, — les autres catégories ne comprendront qu'un seul tableau.

Les demandes de renseignements et les engagements (10 francs par joueur de simple et 15 francs par équipe) devront être adressés, avant le 2 septembre courant, à M. Soulaireux, Secrétaire du T. C. S., Hôtel Bellevue, à Souillac (Lot), Téléphone : 23.

Pendant le tournoi, des fantaisies variées (gala gastronomique, lunch, bal, jeux) confirmeront la réputation de bon accueil de la charmante cité des bords de la Dordogne et amuseront les joueurs.

UN AVERTISSEMENT

Nous recevons d'un correspondant l'article suivant qui appelle l'attention de « qui de droit » sur un point important :

Tout dernièrement les Cadurciens purent assister au violent incendie qui en quelques heures détruisit l'usine du Pont Valentré.

Un incendie ayant toujours quelque chose de spectaculaire, une foule nombreuse se pressait sur le pont et ses abords immédiats pour suivre la progression rapide du sinistre qui fut d'une intensité inouïe.

Quels enseignements en furent-ils retirés par ces spectateurs ? Que doit-on en conclure ?

Ayant assisté moi-même à cet incendie et ayant constaté avec quelles difficultés l'on put arriver circonscrivant et limiter le feu, je dois avouer que je considère la marche de cette usine comme un danger permanent pour le Pont Valentré.

L'opinion publique elle-même s'en est émue, avec juste raison d'ailleurs.

Le Pont Valentré n'est-il pas le plus grandiose et le plus riche des souvenirs de tous les monuments historiques qui parent le Quercy ?

Admirable construction d'un passé vieux de plus de six siècles, sa solide structure relie, d'un jet puissant et harmonieux, les deux rives du Lot assés.

Magnifique et fier comme la race qui l'a construit, il dresse dans le beau ciel quercynois ses hautes tours crénelées, semblant jeter un grand et placide défi muet au temps qui passe et qui détruit...

Les années ont patiné ses pierres, le chaud soleil les a brunies, mais les siècles se sont usés en vain à faire peser sur sa rude carcasse la marque infaillible de leur œuvre destructrice.

Impassible témoin des âges qui l'admirèrent, suivi de sa charmante et naïve légende il sait nous rappeler l'époque prestigieuse d'un passé qui l'a vu naître.

Allons-nous voir cette incomparable merveille d'architecture, ce joyau des vieux temps dont s'enorgueillit tout Cahors, détérioré, détruit peut-être par un nouvel incendie, toujours possible ?

Cela ne se peut, cela ne doit pas être. La Direction des Beaux-Arts se doit de prendre toutes dispositions utiles pour que l'avenir n'ait pas à nous réserver de si désagréables surprises.

Il appartient aussi à la Municipalité de la ville de Cahors de prendre les mesures voulues pour que cette usine ne se reconstruise pas dans ce même bâtiment bien trop rapproché, qu'il y aurait peut-être lieu d'exproprier.

Je souhaite que ces quelques suggestions attirent l'attention des personnes qui ont à charge la conservation des monuments historiques.

CAHORS GRACE, PITIÉ !!!

Pitié pour le pauvre fumeur du scaterlati ordinaire.

C'est le cri que nous poussons avec l'espoir que dame Régie l'entendra et comprendra.

Ces jours derniers, un fumeur de scaterlati ouvrit un paquet tout neuf qu'il venait d'acheter au débit.

Il y avait bien deux heures qu'il n'avait savouré une « sibliche ». Il s'empressa de sortir du tabac du paquet.

Oh ! oh ! Il avait un morceau de ficelle d'emballage qui mesurait, exactement, 15 centimètres ! Pouah ! Il jette la ficelle.

Il roule sa cigarette, l'allume. Il tire une, deux bouffées. Tout d'un coup, arrêt. La cigarette était éteinte. Il la rallume. Même déception. Il brûle trois, quatre allumettes. Rien à faire.

Furieux, il défait la cigarette et, au milieu du tabac, il trouve... un morceau de fer.

Il avait jeté la ficelle ; il eut tort ; mais il a gardé le morceau de fer, d'autant plus que deux heures après, en roulant une cigarette, il trouva un autre morceau de fer.

Il les tient dans la petite poche de son gilet, à la disposition de dame Régie ! Pitié pour le fumeur du scaterlati ordinaire.

A 50 sous le paquet, il a le droit d'être mieux servi !

L. B.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de notre ancien confrère, M. B. Marcel, décédé à Souillac.

B. Marcel fut, pendant de longues années, rédacteur à la « Dépêche » et était très estimé par tous ceux qui le connaissaient.

Il s'était retiré, il y a quelques années, à Souillac, chez ses fils.

Les obsèques civiles de M. Marcel ont été célébrées dans l'après-midi de vendredi, au milieu d'une foule considérable. Le char funèbre disparaissait sous les couronnes.

Au cimetière, M. Alex Coutet a adressé à B. Marcel, au nom de la « Dépêche », le dernier adieu.

Nous adressons à Mme B. Marcel, à ses deux fils, nos bien sincères condoléances.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service des Pharmacies sera assuré le dimanche 24 août 1930 par la

Pharmacie PALAME-GUERCHOU Boulevard Gambetta

LA SÉCURITÉ DES PUNAISES

Depuis la découverte du Rozol, elle n'existe plus. Un simple badigeonnage avec ce poison fondroyant anéantit instantanément tous ces répugnants insectes et leurs œufs. 4 fr. 95 le flacon. Toutes Pharmacies Drogueries, Epiceries, etc. A Cahors Pharmacie Orliac.

Enseignement secondaire

Sur la proposition de M. le Directeur de l'Office National des Universités, notre jeune compatriote, M. Raymond Cancès, fils de l'excellent huissier de la Préfecture, ancien élève du Lycée Gambetta, licencié ès lettres, est nommé pour la prochaine année scolaire, assistant de langue française dans les Établissements d'Enseignement Secondaire du comté de Ayr (Ecosse).

Nos félicitations.

La maraude

Des habitants du faubourg St-Georges ne sont pas satisfaits.

A leur réveil, ils eurent la désagréable surprise de constater que les arbres fruitiers n'avaient plus de fruits, surtout les pêchers et que les légumes avaient été arrachés et emportés.

C'est dans la nuit que les maraudeurs opèrent. Et ils y vont fort. Ils ne laissent rien.

En général, les propriétaires, victimes de ces vols de fruits et de légumes se fâchent, s'indignent, et c'est tout. Ils ne portent pas plainte.

Mais, cette fois, il n'en a pas été ainsi. Ils ont informé la gendarmerie qui, aussitôt, a ouvert une enquête.

Il serait heureux que l'enquête aboutisse, car, en vérité, les maraudeurs sont nombreux et ne sont pas toujours des nécessiteux !!!

Braconnage

Les gendarmes de Catus étant en tournée, pendant la nuit, surpris d'un nommé Jean C..., de St-Médard, qui pêchait les écrevisses dans le ruisseau du Vert.

C... ne s'attendait pas à cette visite, car elle lui coûtera un procès-verbal.

Vol de pommes de terre

Un propriétaire de Frayssinet-le-Gélat, Alfred Delpech, a porté plainte pour vol de pommes de terre.

Une enquête permit de découvrir l'auteur de ce vol. C'est une femme, nommée Florenty, âgée de 65 ans.

Interrogée par la gendarmerie, elle nia avec énergie. Mais après un interrogatoire serré, elle finit par reconnaître que c'était elle qui avait volé les pommes de terre.

Les vols duraient depuis longtemps car, un champ de 130 mètres de longueur sur 8 de largeur, semé de pommes de terre, était complètement ravagé.

Mais le comble, c'est que la femme Florenty vendait ces pommes de terre à... M. Delpech lui-même !

Procès-verbal a été dressé.

Violences

Plainte à été portée au Parquet contre deux jeunes gens de Thédrac.

Le jour de la foire, la nuit venue, ils trouvèrent le nommé Vialard Jean, qui vendait des pêches.

Ils offrirent de les lui acheter ; mais ils marchandèrent de telle sorte qu'une discussion s'éleva. Les jeunes gens frappèrent Vialard et le blessèrent.

Une enquête a été ordonnée.

Accident

M. Carratié, ouvrier chez M. Palame, mécanicien, place Thiers, s'est gravement contusionné le poignet et la main droite en mettant un moteur en marche.

Le Docteur Boutary a donné ses soins au blessé et a conclu à une incapacité de travail de quinze jours environ.

Nos meilleurs vœux de prompt rétablissement au blessé.

Accident d'auto

Jeudi soir, une auto dans laquelle se trouvaient trois personnes a dérapé à l'entrée du faubourg St-Georges.

Les trois occupants, le mari, la femme et un enfant ont été contusionnés.

M. le docteur Ségala leur a donné les soins nécessaires par leur état, qui n'est pas grave.

Double hérit

Un motocycliste arrivait d'Albas, lorsque la machine dérapa. Le motocycliste tomba et alla heurter un bœuf attelé à une charrette. Il n'eut pas grand mal.

Il s'était relevé et s'apprêtait à repartir, lorsqu'un autre motocycliste arriva et se jeta sur le premier.

Le chanceux favoris encore : le mal fut léger. Il n'y eut qu'une moto qui fut un peu abîmée.

Une paille dans l'œil

Le jeune Bouchet, âgé de 2 ans, de St-Pantaléon, s'amusa dans un champ lorsqu'il trébucha et tomba.

Dans la chute, le visage toucha le sol de telle façon qu'une paille de blé pénétra dans l'œil du pauvre enfant.

Des soins pressés furent donnés au petit blessé qui fut transporté à l'hôpital de Cahors.

En déchargeant un fût

M. Delrieu, camionneur, s'est blessé au pied gauche, en déchargeant un fût d'huile.

12 jours de repos seront nécessaires pour sa guérison.

Blessé au pied

Au cours de son travail, M. Paules, mécanicien, s'est blessé au pied droit. Incapacité de travail de 12 jours.

PALAIS DES FETES

SAMEDI 23, DIMANCHE 24 (matinée et soirée) Au royaume des matous, documentaire.

L'ETUDIANT PAUVRE (8 parties)

Ce film est d'une fantaisie et d'un esprit incomparables. L'action très vivante, bien rythmée, se déroule dans un cadre pittoresque. C'est gai, traité avec esprit, joué par Harry Liedtke, Agnès Esterhazy, Maria Paudler.

L'Etudiant pauvre fera la joie de tous les spectateurs.

De la coupe aux lèvres, comique avec Harold Loyd. ORCHESTRE

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 16 au 22 août 1930

Naissances

Lashouyges Christiane, 14, rue Daurade, Petit Julie, rue Wilson.

Garcia Marie, 21, rue du Portail-Alban. Laboudie Jacques, 37, boulevard Gambetta.

Delavai Pierrette, rue Wilson.

Publications de mariage

Soulaiges Pierre, conducteur-typographe et Mazelié Louise, ouvrière d'imprimerie, à Cahors.

Gaillard Raymond, ferblantier et Dédie Ernestine, ouvrière d'usine, à Cahors.

Lamazeroles André, négociant à Chasseuil (Charente) et Alagnou Madeleine, sténo-dactylo à Cahors.

Cally Emile, sergent au 13^e R. T. S., à Alger et Cambou Suzanne, couturière à Cahors.

Larraut Guy, Elève de l'École du service de santé militaire, domicilié à Cahors et Vignes Marie-Louise, s. p., à Collioure (Pyrénées-Orientales).

Rougeyres Louis, répétiteur au Lycée Gambetta à Cahors et Penchenat Marie-Louise, institutrice à Gourdon (Lot).

Mariage

Cabridens Urbain, manoeuvre et Gaillard Jeanne, s. p.

Solamilla Maurice, garçon de café et Baudel Jeanne, s. p.

Décès

Amhal Catherine, veuve Gibert, 81 ans, rue Saint-James.

Tréguoux Léonie, s. p., 56 ans, place des Carmes.

Arrondissement de Cahors

Valroufié

Fête locale. — Le Comité des fêtes de Valroufié a le plaisir de faire rappeler aux jeunes gens des communes voisines qu'il organise pour les 6, 7 et 8 septembre la fête locale votive annuelle.

Rien ne sera négligé pour donner le plus d'attrait possible à cette frairie si renommée.

Le programme sera publié ultérieurement.

Catus

La chasse. — A la suite d'une annonce parue dans ce journal, les chasseurs de Monteguy ont craint, dit le correspondant de cette commune, que la chasse ne leur soit interdite sur le territoire de la commune de Catus.

Rassurons-les et rassurons en même temps les chasseurs des communes voisines.

L'annonce disait que la chasse serait interdite « aux étrangers ». Les Catusiens ne considèrent pas comme des étrangers les habitants des communes limitrophes. Il reste donc bien entendu que l'interdiction ne vise que les chasseurs des communes non limitrophes en général et ceux des autres départements en particulier.

Concots

Autre réclamation. — Ma première réclamation est arrivée à destination, c'est déjà un résultat, on verra ensuite. En attendant, je continue, n'en déplaise à ceux qui voudraient bien me réduire au silence.

Il s'agit aujourd'hui de la répartition des secours pour pertes de récoltes. Une commission locale fut instituée à cet effet et la distribution se fit au petit bonheur pour ne pas dire à l'arbitraire. Cette commission, tenant compte du total des pertes et de l'entier secours attribué à la commune, décida d'abord de faire la répartition sur la base de 10/0 au prorata des pertes subies. Or, il se trouve des sinistrés qui ont reçu moins de 4/0 alors que d'autres auraient dépassé le 10/0. Et il en est qui, sans avoir réclamé, ont eu part à la distribution.

Les mauvaises langues disent encore que certains membres de la commission auraient été les mieux servis ; mais je n'en veux rien croire et je mets ceci au compte de l'exagération.

Allons, Messieurs du C. M., moins de prodigalités et un peu plus de justice.

A dimanche, pour la Commission d'assistance. — J. S.

St-Martin-Labouval

Hyménée. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de notre excellent compatriote M. Pierre Bonhomme, professeur au Collège de Corté, fils de M. Bonhomme, instituteur en retraite, avec Mlle Descossy, professeur au Collège de Bars-sur-Aube.

Nos meilleurs vœux de bonheur.

Bélays

Précision nécessaire. — La note de M. Richard, dans nos numéros fait un devoir de publier, a mis fin heureusement à toute fausse interprétation sur la mort accidentelle du malheureux Rémi

Est également approuvée une demande de subvention pour la caisse des écoles. Une nouvelle concession est accordée au cimetière.

Une demande d'assistance médicale gratuite est ajournée pour fins d'enquête, jusqu'à la réunion de la Commission administrative du bureau de bienfaisance.

M. le Maire fait connaître qu'une nouvelle somme de 1.000 fr. a été accordée par M. le Préfet, qui s'ajoutera aux subventions précédentes pour réparations à la toiture de la chapelle des Pénitents, il fait observer que les travaux, loin de déparer l'édifice apportent, au contraire, un embellissement incontestable à notre vieille église romane dont la beauté et le style attirent de plus en plus les touristes et visiteurs.

Sur la proposition de M. Géliot, une étude sera faite pour l'extension du niveau du lavoir-fontaine de la Barre. En attendant, il est décidé de procéder à un nettoyage complet de la dite fontaine.

M. Piedoupe propose, à son tour, le nettoyage du chemin de Baran. Accepté.

Le Conseil procède ensuite à l'examen du budget de 1931 qui est approuvé à l'unanimité. M. le Maire fait remarquer qu'en raison de l'amortissement des emprunts, et malgré les dépenses considérables, comme suite aux nombreux travaux accomplis, et depuis 16 mois, le nombre des centimes baisse de 85,60 à 84,85.

En fin de séance, M. le Maire, au nom de tous ses collègues, adresse de vives félicitations à M. Paul Serres, récemment promu dans l'ordre du Mérite agricole.

Suites d'accident d'auto. — Les blessés les plus gravement atteints dans l'accident terrible qui s'est produit dans la nuit de dimanche à lundi, ont été transportés dans l'après-midi de ce dernier jour à Fumel. C'étaient Mme Lubespère, née Vignal, femme du conducteur, et M. Barbance, mari de la morte.

L'état de ces deux blessés ne s'est pas aggravé.

Les deux décédés ont été également conduits à Fumel, aux fins d'obsèques.

Nous publions à ce sujet un avis qui est tout à l'honneur de notre cité ; c'est M. le Maire est chargé par la municipalité de Fumel et les familles de remercier la population de l'empressement et du dévouement qu'elle a apportés aux soins et aux secours des malheureuses victimes de l'effroyable accident survenu à la sortie de Duravel dans la nuit de dimanche à lundi et d'agréer l'expression de toute leur gratitude.

Foire nouvelle. — Notre foire du 21 août, la première de celles récemment créées a réussi au-delà de toute espérance. Notre foirail approvisionné en bestiaux de toutes sortes était magnifique à voir ; le marché également pouvait pourvoir aux besoins des ménagères, regrattiers et revendeurs, en volaille, légumes et fruits.

La réussite a couronné les efforts de la municipalité et du comité des foires ; c'est à l'écart de l'endroit où un tel résultat pour le début.

Les marchands forains en grand nombre ayant vendu beaucoup de marchandises ont promis de revenir à chacune de nos foires.

N'eût été même une menace d'orage, qui a fait évacuer plus vite qu'on n'aurait voulu notre foirail, il se serait traité plus d'affaires.

Notons cependant que trois wagons de bestiaux ont été expédiés à la gare de Duravel, et qu'il s'est effectué 24 ventes, soit 50 têtes. C'est déjà un résultat appréciable.

Voici les cours pratiqués : Gros attelages, 8 à 9.000 fr. ; attelages moyens, 6 à 7.000 fr. ; vaches de travail, 6 à 7.000 fr. ; bouvillons, 4 à 6.000 fr. ; moutons et brebis, 300 à 400 fr. ; porcelets, 350 à 450 fr. — Volaille : Poulets, 7 fr. ; poules, 5 fr. ; lapins, 3 fr. ; canards, 6,50, le tout le demi-kilo.

Les fruits et légumes à des prix variés, selon grosseur et qualité.

Notre prochaine foire tombant le dimanche 21 septembre sera reportée au lundi 22 septembre ; tout porte à croire qu'elle sera plus importante que la première, car acheteurs et vendeurs ont pu juger que leur déplacement n'a pas été vain et inutile.

Ajoutons que la jeunesse y a aussi trouvé son compte, car un orchestre jazz a permis aux danseurs d'évoluer dans la salle des fêtes, de 16 h. à une heure avancée de la nuit.

Il n'est pas envoyé de lettres d'invitation : l'entrée à l'hôtel de la Monnaie sera libre à tous et gratuite.

Le Président du Comité M. J. Malrieu exposera quelle est, dans le cadre départemental, la part devant revenir à Figeac dans le développement du tourisme et les avantages que la ville peut en retirer.

Cette tâche terminée, à ceux qui nient entendre parler du vieux temps, M. Malrieu racontera l'histoire de la vieille maison, l'Oustal de la Monnaie, si longtemps endormie, aujourd'hui ressuscitée.

Etat-civil du 15 au 22 août. — Naissances : Hémet Jean-Louis-Joseph ; Ayral Gabriel-Justin.

Décès : Purriel Marie-Rose, veuve Cels, 81 ans.

Mariage : Rossignol René à Labry Marie-Louise.

Service des pharmacies. — Aujourd'hui dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Brousse, Place Champollion.

Service des eaux. — Pour permettre le nettoyage du bassin-réservoir, la distribution de l'eau sera suspendue toute la journée de lundi prochain, 25 août, dans le quartier haut de la rue du Colonel, de la rue Maleville, de l'avenue Clémenceau et de l'avenue Gambetta.

Bretenoux
Heureuse initiative. — Nous apprenons avec un vif plaisir que notre municipalité de Bretenoux prend l'heureuse initiative de faire construire une route pour aller au village de Lasfaurie. Par suite des pluies continues, l'unique et mauvais chemin qui conduit à Lasfaurie devient de plus en plus impraticable.

Espédaillac
Interdiction de chasse. — La chasse est interdite sur le territoire de la commune à tous les chasseurs étrangers, à Garde-chasse.

Foire d'août. — Nous rappelons que cette importante foire se tiendra lundi prochain, 25 courant.

Arrondissement de Gourdon
Gourdon
L'Exposition-Concours. — Lire à la « Chronique du Lot ».

Union Sportive Gourdonnaise. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

Payrac

Réponse à M. le Conseiller municipal Laurel. — Après la réponse de M. le Conseiller Laurel insérée ici même le 30 juillet, nous avons dû, afin de réparer notre santé altérée par la vive émotion que nous causa sa littérature, changer d'air.

Quant à cette salubre précaution, nous sommes en mesure, aujourd'hui, d'apporter à ce cher ami notre sentiment sur la valeur de sa réplique à notre information du 20 juillet.

À quel moment, Monsieur le Conseiller, ce grand homme de Payrac — grand, en effet, de cœur et d'esprit — dont vous parlez avec tant d'insolent dédain, a-t-il été pour ses concitoyens, un dictateur ?

À qui feriez-vous croire que celui dont vous abusez à en perdre la raison l'écrasante supériorité ait pu tenir ce propos stupide : « Je suis fort parce que je sais mentir. » Seul, un imbécile pourrait lâcher une telle parole ; or, le maire de Payrac n'est pas de cette farine.

Notre amitié pour cet homme de bien est née d'une sympathie commune, son but n'a pas comme objectif l'accomplissement d'actes vils inspirés par la haine et la vengeance, armes des méchants gens.

Nous n'avons eu besoin, ni l'un ni l'autre, pour étayer notre amitié, d'échafauder d'odieuses mensonges et d'en témoignager sous la plume.

La calomnie n'est ni dans notre bouche ni dans notre plume et les lettres anonymes, manuscrites ou à la machine à écrire, ne sont point notre fait.

Nous ne parlons point d'honnêteté à tout propos, mais les actes honnêtes règlent notre vie.

Nous ne rendons point de services à nos concitoyens dans le but d'en tirer profit, ni pour faire la haine à nos voisins, pas plus que pour les inciter à se joindre à nous en vue d'une campagne de dénigrement. Cet esprit mesquin ne nous anime pas.

Nous ne profitons pas d'un déjeuner offert par nos concitoyens pour faire imposer nos concitoyens et obtenir en échange des dégrèvements en notre faveur.

On ne peut nous reprocher de faire opposition à l'amélioration du sort des désertés de ce pays, voisinage dont nous défendons les intérêts.

On ne peut nous reprocher d'avoir, dans le but de nuire à ceux qui ne partagent pas nos sentiments, signalé à la gendarmerie l'existence imaginaire de fêtes aphteuses dans des étalles de notre commune.

On ne peut nous reprocher de nous occuper des œuvres de progrès social.

Nous ne jalousons pas l'ouvrier, le travailleur des champs, le retraité, ni ceux qui en général, à force de labeur, réussissent à se procurer une aisance que la paresse interdit à d'autres.

Et quelles sont donc nos nombreuses allégations si grossièrement mensongères ?

Combien nous avons du regret de vous avoir fait quelque peine, vous un homme si aimable, si courtois !

En France, alors vous ne seriez pas resté à la mairie de 12 à 18 heures ?

Certes, nous ne vous avons point contrôlé, car vos déplacements n'ont point pour nous l'attrait qu'ont les nôtres pour vous.

Quant à notre informateur, confions qu'à midi 15 vous étiez à la mairie, mais qu'ayant oublié votre guide-âne, vous seriez parti et revenu vers 14 heures en compagnie de votre collègue précédemment nommé.

Le secrétaire absent était, dites-vous, à l'instinct où vous trouquez la porte de la mairie, dans un café-restaurant.

Non, Monsieur. La vérité toute nue est, qu'après la remise de pièces dans plusieurs maisons de la localité, le secrétaire revint à la mairie en même temps que vous.

Si vous n'étiez pas connu, Monsieur le Conseiller, cette seule méchanceté vous situerait aux yeux de vos concitoyens.

N'est-il pas triste de constater que pour les besoins de votre cause, vous n'hésitez pas à dire tout net que le secrétaire de mairie passe son temps dans les cafés ?

En France, nous appelons ça de la calomnie.

Pauvre secrétaire ! Vous suivez le sort du maire, des conseillers de la majorité, de certains correspondants de journaux et de ceux qui, en général, et ils sont nombreux, se moquent des sottises de ce redresseur de « tors ».

Vous êtes connu heureusement, et chacun sait que vous n'êtes pas un habitué des cafés-restaurants.

Contrairement à ce que vous affirmez, Monsieur le Conseiller, ce n'est point pour remettre des documents au secrétaire de mairie que vous êtes allé le rejoindre chez le coiffeur d'en face vers 16 heures, mais fort bien pour lui en réclamer d'autres. Votre collègue est parti à ce moment-là et vous avez continué à pomper sur lui, jusqu'à 18 heures, cette nouvelle moisson de pièces officielles.

Si nous ne vous connaissions pas, nous inclinierions à croire que votre devise est : Souffre-Potasse.

Heureusement, N'ergotez pas, Monsieur le Conseiller, si vous n'avez pas pûli sur le compte de gestion, vous avez bien éprouvé

la même fatigue physique sur le compte administratif reproduction du précédent ou inversement.

Troisième point. Votre réponse laisse croire aux lecteurs, et c'est là sans doute votre but inavoué, que le maire a escamoté une somme de 29.000 francs.

Si tel est votre véritable état d'esprit, nous nous demandons pourquoi vous n'avez pas, en lieu conscient et organisé, avisé aux mesures propres à la récupération de cette somme.

C'est là une faute lourde dont nous nous souviendrons en ne votant pas pour vous aux prochaines élections.

Nous ne vous savions pas aussi résigné et jamais nous n'aurions pensé lire, sous votre plume, l'aveu tardif nous confirmant que vous avez l'esprit obtus.

C'est sans doute pour cette raison que vous n'avez rien compris au « Ce doit être juste du maire » qui, s'il est administrateur, vous a dit courtoisement, par cette fort amusante boutade, n'être point comptable.

Heureusement pour nous, malheureusement pour vous, Monsieur le Conseiller, nous ne sommes ni sourd ni aveugle.

Notre possession des précieuses facultés que sont le bon sens, la franchise, la dignité nous rendent compte avec quelle aisance vous attribuez aux autres vos péchés mignons, et que ce n'est point le maire qui manœuvre afin de subjuguer son entourage.

Nous le prouvons.

En effet, Monsieur le Conseiller, nous voyons encore vos gestes enveloppés accompagnés de mielleuses supplices à l'adresse du Conseil afin de le décider à ne point approuver la gestion du maire.

Le Conseil, à votre grand désappointement, ne vous ayant pas suivi, c'est l'échec de votre manœuvre qui a été décidé d'un commun accord et non pas, ainsi que vous l'écrivez, le refus de l'exécutif d'une partie du budget. Vous prenez trop souvent vos désirs pour des réalités, Monsieur le Conseiller.

La signature des conseillers justifie notre affirmation.

Vos disciples eux-mêmes, reconnaissant la probité gestion du maire, se préparent à la sanctionner de leur signature, ils avaient déjà le porte-plume à la main, et n'est-ce pas ici le cas de vous appliquer à vous-même la conjonction de ce verbe subjuguer que vous voyez dans tous les gestes du maire.

Avez-vous pas subjugué votre jeune collègue en lui disant : « Si tu signes, tu approuves. »

N'avez-vous pas aussi tenté de subjuguer le Conseil tout entier en l'invitant à ne pas signer ?

Et nous savons que tous les jours, pour les besoins de votre propagande, vous essayez de subjuguer.

Avez-vous l'aveu ? Monsieur, et point n'est besoin pour cela de romber la tête, nous ne sommes pas de ceux qui cherchent à humilier les autres, mais nous livrons à vos méditations cette devise favorite de Socrate : « Connais-toi toi-même. »

Les amis de M. le Maire, voyez-vous, Monsieur le Conseiller, ne sont pas dupes de vos trucs, et celui qui déclara : « Il me faut mieux signer, cela m'évitera de revenir », est un humoriste qui vous a mis à nu.

Quant à l'aventure du furet, elle est passée à la postérité, tous ceux qui, de près ou de loin, ont eu à connaître de cette affaire affinent rigoureusement exacte information qui pourrait, au besoin, être complétée d'autres piquants détails.

La « poire » à laquelle nous faisons allusion ne dissimule point sa déconvenue de l'intervention de son conseiller qui, assure-t-on, n'aura plus de clients.

Les chiens aboient, la caravane passe.

Cette finale nous plaît. Souffrez cependant, Monsieur le Conseiller, que nos amis et nous soyons la caravane, et vous... le surplus.

Salvia
Tribunal de simple police. — A sa dernière audience du 20 août, le tribunal de simple police du canton de Salvia a jugé huit affaires, dont six pour infraction au code de la route.

Trois cyclistes dépourvus d'appareil d'éclairage à leur machine ont été condamnés à des amendes de 3 francs.

Trois automobilistes ont été condamnés à des amendes de 1, 3 et 5 francs, pour défaut d'éclairage à l'arrière et défaut d'appareil avertisseur.

Un sieur D..., retraité à Salvia, a été condamné à cinq francs d'amende pour ivresse.

Un autre prévenu a été condamné à 5 francs d'amende pour violences légères.

Collision entre une auto et une moto. — Au village de Gardel-Bas, près Salvia, une collision entre une automobile et une motocyclette a eu lieu jeudi matin, 21 août, vers 9 heures.

L'automobiliste, un négociant de Darglan, en voulant doubler le motocycliste le prit en écharpe et le renvoya dans le fossé avec un de ses amis juché sur le siège arrière.

Des dégâts matériels furent seuls enregistrés ; plus de peur que de mal, heureusement !

La faute paraît incomber à l'automobiliste qui a d'ailleurs déclaré qu'il paierait les dégâts occasionnés qui sont assez importants.

Dégagnac

A M. l'Adjoint au Maire. — Mécontent que le Journal du Lot ait refusé d'insérer les passages diffamatoires contenus dans votre réponse à notre article du 20 juillet dernier, vous n'avez pas hésité, malgré cet avertissement, à les publier, huit jours après dans le journal « La Défense ». Il y est dit que je suis un « ex-agent remercié d'une administration d'Etat » !

Et ! bien, M. l'Adjoint, j'oppose à votre assertion le plus formel démenti.

La probité et l'honneur exigent, M. Laurent, que vous fassiez la preuve de votre accusation.

Diffamé par la voie d'un journal, dit « bien pensant », et la preuve du « fait diffamatoire » n'étant pas admise en correctionnelle, je vous traduis à la barre de l'opinion publique pour vous permettre de me rendre... coi !

Pas de subtilité ni de distingué !... Pas d'excuses non plus !

J'exige, M. Armand, publiée dans « le Journal du Lot » et « La Défense », qu'à si aimablement accueilli votre propos, appuyé de documents administratifs.

Et, si vous avez la lâcheté de vous dérober à cette barre où vous avez le droit de me confondre, je garde la faculté de vous traduire, si cela me plaît, à celle où l'on invite les contredaniers et les braconniers à venir s'expliquer.

Après cette affaire, je vous expliquerai comment on peut préparer un plat de grenouilles à la sauce piquante ! — Martel.

Tournai de Tennis-Club-Belleveuve. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

PERNOD FILS
PARIS-PONTARLIER

GRAND ENTREPOT GENERAL
de toutes les Sources
D'EAUX MINÉRALES
Livraisons dans tout le Département
Gros et demi-gros. Prix par quantités
Entrepoteur **B. GRELET**
Halle aux Vins de Cahors (Lot)
VINS DU LOT 1^{er} CRUS
Livraisons en Bombonnes et en Fûts
VINS FINS
CHAMPAGNES & MOUSSEUX
TÉLÉPHONE 218

DÉPÊCHES
Paris, 11 h. 30.

Justice de paix
M. Savignat, juge de paix, à Limogne, est nommé, sur sa demande, à Cajarc.

Raid d'avion
De Copenhague. — Le capitaine aviateur allemand, Grieneau effectuant un raid aérien d'Allemagne aux Etats-Unis a atterri à Ivagut (Greenland), à 15 h. 30.

Le roi Carol et la reine Hélène
Le Grand-duc Marie de Russie a déclaré, à un rédacteur du « Chicago Tribune », que le prince Carol et la reine Hélène ne se réconcilient jamais.

ON DEMANDE
UN LIVREUR
(22 à 40 ans)
S'adresser : Maison BOUZERAND-BERNES, rue Nationale, Cahors.

AVIS
Chez **AVENAL**, 28, rue Nationale et pendant quinze jours, **grosse réclame :**
VERRES DE TABLE
sans aucun défaut à 0 fr. 50 le verre ou six francs la douzaine.

LA COOPERATIVE MILITAIRE
demande
UNE VENDEUSE
1.000 FRANCS PAR MOIS
tel est le gain que vous pouvez facilement réaliser chez vous avec nos
TRICOTEUSES FAMILIALES
APPRENTISSAGE GRATUIT
Vente à crédit, demandez catalogue gratuit à **M. MASSON**
21, rue Victor-Hugo, à Cahors (Lot)

A vendre à Cahors
à proximité de l'Avenue de Nord
UNE MAISON
avec 2 jardins, 2 logements, dont le plus important sera libre prochainement. Au total, 9 pièces, eau, gaz, électricité

A vendre à Cahors
pour un prix très avantageux
UN PETIT FONDS DE COMMERCE
poterie, faïence, verrerie. Long bail ; conviendrait à femme seule.
S'adresser : **J. Dellard, Cabinet Immobilier, rue Joffre, Cahors.**

A VENDRE
CAUSE DEPART
SALLE A MANGER
complète, — fauteuils, — chaises, — tables de toilette, — table-bureau, — calorifère, — bicyclette, etc...
S'adresser : Bureau du Journal.

PROPRIETES
IMMEUBLES, VILLAS
CHATEAUX
ACHETEURS ET VENDEURS
Ne décidez rien sans voir ou écrire à **M. E. ROBERT**, Courtier, Hôtel Lamouré, à Prayssac.
Aucun intermédiaire, agence

A VENDRE
JOLIE PROPRIETE
d'agrément et de rapport
2 hectares seul tenant
BELLE VILLA
Flanc coteau, parf. état, 7 p. s. cave, eau, élect., vignes (20 h. vin rouge). Jard. 100 arb. fr., dépend., chasse, pêche. Prix : 65.000 francs.
Cumbelles, 8, Cité des Fleurs, Paris, 17^e
ou Villa Madeleine, Castel-Franç (Lot).

A VENDRE
UNE CUVE
contenant 15 barriques
Bonne occasion
S'adresser à Mlle **COUDERC**, Infirmière, Impasse Lauricques, à Labarre-Cahors.

ON DEMANDE
Voyageur en Mercerie
pour le département du Lot
S'adresser : Mercerie en Gros, F. SALANIE, 4, rue Gustave-Larroumet, à Cahors.

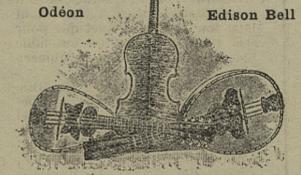
FABRIQUE DE MEUBLES
BOUZERAND & BERNÈS
Rue Nationale & Boulevard Gambetta, CAHORS

CETTE MARQUE EST LA GARANTIE DE NOS MEUBLES RÉPUTÉS DEPUIS PLUS D'UN SIÈCLE

LA MAISON LA PLUS IMPORTANTE LA MIEUX ORGANISÉE VENDANT AUX MEILLEURS PRIX

LIVRAISON A DOMICILE PAR AUTOS DANS TOUTE LA RÉGION

ECOLE DE MUSIQUE
J.-B. NOUYRIT
Grand choix de Phonographes, T. S. F.
Columbia Salabert Pathé Odéon Edison Bell



Auditions, entrée libre. Vente à crédit
Lutherie d'art, Pianos, Location, Accords
J.-B. NOUYRIT, 24, Bd Gambetta, Cahors

Maison Spéciale pour la vue
E. VIDAL, Opticien-Spécialiste
3, rue du Maréchal-Foch, CAHORS

Le plus grand choix en Lunetterie, acier, nickel doublé imitation, baromètres, thermomètres, jumelles théâtre, campagne et à prismes.
Exécution soignée des ordonnances de MM. les oculistes
ATELIER DE RÉPARATIONS
Maison de Confiance et la plus ancienne de la Région

POUR PRESQUE RIEN
Vous aurez toujours l'heure juste chez vous en confiant le remontage de vos pendules à M. FABRE, horloger de la ville, 12, rue St-James, qui vous les entretiendra dans un état de marche à l'abri de tout reproche.
RENSEIGNEMENTS GRATUITS SUR DEMANDE

Machines à coudre EXCELSIOR
garantie de 10 à 25 ans
Vente-achat, échange de toutes machines à coudre. Bonnes occasions. Réparations et pièces détachées pour toutes les marques, aiguilles, navettes, etc.
NEUVILLE, 2, place Rousseau, Cahors.

TOUS LES ARTICLES de Fêtes
Illuminations, Pièces d'artifices, drapeaux (bouquets depuis 0 fr. 60),
ALAYRAC, successeur de M. Bro, 11, rue Maréchal-Foch, Cahors.

L'ÉVERITE
est en vente à Cahors
MAISON CALABRÈSI & C^{ie}
Avenue de la Petite Vitesse

TOURISTES
GENS EN VACANCES
Qui cherchez un bon Cordonnier, sachez que seul **GABRIEL** peut vous satisfaire.
Spécialité de travaux délicats, livraison en 48 heures.
Prix modérés
Gabriel, 14, Place des Petites-Bouche-ries, Cahors.

A LOUER DE SUITE
BELLES CHAMBRES MEUBLÉES
Eau, Electricité
3, Avenue des Ormeaux (près la Barbacane), quartier le plus sain et le plus aéré de Cahors.
Prochainement ouverture de la Pension de Famille

CABINET IMMOBILIER
1, rue Maréchal-Joffre, CAHORS
le plus anciennement créé
Jean DELLARD, Propriétaire
Toutes affaires immobilières et toutes transactions commerciales
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
Correspondants toutes régions et tous pays

IMMEUBLES ET JARDINS
à Vendre ou à Louer
avec fonds de Commerce de Café et Hôtel
situés à Pélaeoy, route nationale de Paris long bail, bonne affaire
S'adresser à **PENET François**, rue Pégély, n° 13, Cahors.

EXCURSIONS EN QUERCY
NOUVEAU CIRCUIT
Cahors, Rocamadour, Padirac Cabrerets et Cahors

Départ : tous les jeudis, à 7 heures, devant l'Hôtel de Ville, avec une voiture neuve à 10 places. Très confortable.
Se faire inscrire soit au **Syndicat d'Initiative**, à l'Hôtel de Ville, soit chez **M. Teyssède**, 6, rue de la Chartrreuse, à Cahors.
En dehors du jeudi d'autres excursions pourront être organisées sur demande faite à l'avance.

MESDAMES !
M. MARIUS Delcros, Coiffeur pour Dames (Place des Petites-Bouche-ries), 1^{er} étage, au-dessus de la Charcuterie Dardenne
Vous offre, en **RECLAME**, pour 1 mois seulement, du 27 juillet au 27 août,
UNE ONDULATION INDEFRISABLE GALLIA, à 75 francs, tête entière, garantie 6 mois.
Demander sa coupe en coup de vent.
Travail soigné

LA FONCIERE
« TRANSPORTS, ACCIDENTS »
garantit la presque totalité des Automobile-Clubs de France, soit à ce jour : cinquante-huit.

AGENCE DU LOT :
COUDERC-NOUAILLAC, CAHORS
3, Avenue du Nord

Pour l'adaptation scientifique de vos lunettes et pince-nez...
Pour l'exécution rigoureuse des ordonnances de MM. les oculistes...
adressez-vous à
G. BARON
Opticien spécialiste
24, Boulevard Gambetta, CAHORS
Examen gratuit de la vue
Réparations, Expéditions
Prix modérés
Le plus grand choix en lunetterie, baromètres, thermomètres, instruments de précision
Photographie, Appareils, Accessoires, Développement

ANIS « JEANNETTE »
apéritif idéal
LIQUEUR FRANCISCAINE
digestif incomparable
distillerie **J. DELFORT et Cie**, Cahors
demandez ses liqueurs, ses sirops, ses Orangades et Citronnades, ses vins vieux et champagnes



NE VOUS Y TROMPEZ PAS
Il y a beaucoup de machines parlantes mais il n'y a qu'un seul
« GRAMOPHONE »
Les plus Grands Artistes
Les Meilleurs Enregistrements
Auditions permanentes chez :
Librairie **P. MEYZENC**
P. FRANCÈS, Successeur
36, Boulevard Gambetta, CAHORS

ON DEMANDE
APPRENTI CORDONNIER
Rétribué de suite
Présenté par ses parents, Facilité d'acquiescence sur l'outillage mécanique.
Situation d'aénier
S'adresser, Euphrasie **IMBERT**, journaux.

CHERCHE POUR LOT
AGENT
visitant garages, carrossiers, cycles
Intéressant, pressé
BARRILLOT, poste restante, Cahors

A VENDRE
UNE CUVE
de 44 hectolitres
à l'état neuf, n'ayant servi qu'une fois
S'adresser à **Mme VERNET**, à Galoubet, par Labastide-Murat (Lot).

Se soigner vaut mieux que se lamenter

Les lamentations ne constituent pas un traitement. M. de la Palisse disait déjà que, lorsqu'on est malade, il faut se soigner pour se rétablir. Toute la question est de savoir comment se bien soigner. Et beaucoup de personnes vous diront que si les malaises ou les troubles avec lesquels vous êtes aux prises sont la conséquence d'un état d'anémie ou d'une dépression nerveuse, les Pilules Pink sont un des meilleurs remèdes que vous puissiez prendre. Ainsi Mme Hamon, demeurant rue de la Ponsat, à Grasset (Alpes-Maritimes), qui écrit ceci :

« Atteinte depuis huit mois d'un profond affaiblissement général, souffrant de troubles de la digestion, d'oppression et, souvent, de migraines, je tiens à reconnaître que, de tous les médicaments dont j'ai fait usage, seules les Pilules Pink ont, non seulement amélioré mon état, mais encore parfaitement rétabli mes forces. Je ne manquera certainement pas de faire régulièrement usage de ce bon médicament. »

Le réveil de l'appétit, la régularité des digestions, la disparition des troubles de l'estomac, sont des signes manifestes de l'efficacité des Pilules Pink, cet incomparable remède toujours si puissamment actif contre l'anémie, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, les maux de tête, l'irrégularité des époques.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 8 francs la boîte, 45 francs les 6 boîtes plus 0,50 de timbre-taxe par boîte.

PHILIPS
LE POSTE LE PLUS SIMPLE DU MONDE



UNE PRISE DE COURANT ET C'EST TOUT!..
RADIO-QUERCY
F. de LÉSELEUC
Ingénieur-Spécialiste
3, rue du Portail-Alban, Cahors
est à votre disposition pour mettre à l'essai chez vous, sans frais et sans engagement, le modèle Philips de votre choix.
Vente à crédit

ORFÈVRE NATIONAL D'HORLOGERIE de BESANCON
MONTRES CHRONOMÈTRES
PENDULES RÉVEILS
ORFÈVRE NATIONAL D'HORLOGERIE de BESANCON
Catalogue complet gratuit
M. MICHAUD, 19, Rue de Belfort, Besançon

FOURRURES ROBES - MANTEAUX
Réparation
Transformation de Fourrures
ACHAT DE SAUVAGINE
Fouine - Putois - Renard
Mme BARDY
14, rue Maréchal Foch
CAHORS

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « Journal du Lot » 26

LA PART D'AMOUR
ROMAN
Par Gustave GUICHES

FACE A FACE

— Allons là... allons là... Tu vois mon ange... Je ne t'ai pas marchandé mon affection, ma sollicitude, mes soins ! Je t'ai traité comme un fils... Sois-moi reconnaissant ! Secoue ta répugnance ! Domine ton chagrin ! Viens ! Décide-toi... Dis-moi tout de suite !

Mais, ayant rassemblé toutes ses forces :

— Non, non... mon oncle !... proféra Pierre. Vous n'avez ni ému, ni convaincu ! Vous n'avez déterminé, en moi, ni un désir d'obéissance ni un élan du cœur. Notre mariage a été fixé, par vous-même, au 25 octobre et, ni pour Madeleine ni pour moi, je n'accepterai un seul jour de retard !

— Tu n'accepteras ? reprit Coursan. A qui crois-tu parler ? Et que signifie ce ton de révolte ? J'ai eu égard à ton chagrin ! J'ai demandé, j'ai

ETUDE
DE
M. Pierre DESPRATS
LICENCIÉ EN DROIT
AVOUÉ A CAHORS
Rue du Portail-Alban, n° 10

PURGE
d'hypothèques légales

Suivant exploits de : 1° Maître LAUBIES, huissier à Villefranche (Aveyron), en date du sept juillet mil neuf cent trente ; 2° Maître VAYSSIE, huissier à Puy-l'Évêque (Lot), en date du huit août mil neuf cent trente ; 3° Maître BOYER, huissier à Cahors, en date du neuf août mil neuf cent trente, notification a été faite, à la requête de Monsieur Jean-Vincent-Louis BONAFOS, propriétaire, et de Madame Marceline ROBERT, son épouse, de lui autorisée, le mari agissant tant en son nom personnel que pour la validité, demeurant ensemble à Alger, rue Mandot, numéro seize, à :

1° Monsieur André RAMES, propriétaire, domicilié à Loc-Dieu, commune de Martiel (Aveyron), en sa qualité de subrogé-tuteur des mineurs Henriette et Geneviève PEBEYRE, issues du mariage de Monsieur Léon-Marc-Henri PEBEYRE et de Madame Gabrielle-Victoire-Joséphine-Marie VAQUIER DE LABAUME, fonctions auxquelles il a été nommé suivant délibération du conseil de famille du vingt-quatre octobre mil neuf cent vingt-cinq ;

2° a) Madame Marie-Madeleine DUBOIS, épouse de Monsieur Ferdinand-Henri PEBEYRE, avocat, avec lui domiciliée au Lac, commune de Prayssac ; b) Monsieur Ferdinand PEBEYRE, sus-nommé ; c) Madame Marie BERRIE, épouse de Monsieur François LAFARGUE, avec lui domiciliée à Prayssac ; d) Monsieur François LAFARGUE, sus-nommé ; e) Madame Michelle MANISSERRE, épouse de Monsieur François BESSIES, propriétaire, avec lui domiciliée à Miquiel, commune de Prayssac ; f) Monsieur François BESSIES, sus-nommé ; g) Madame Françoise DELORD, épouse de Monsieur Pierre AUSSET, propriétaire, avec lui domiciliée à Meymes, commune de Prayssac ; h) Monsieur Pierre AUSSET, sus-nommé ; i) Madame Marie VILLEFAUNES, épouse de Monsieur Victor ESCANDE, propriétaire, avec lui domiciliée à Soturac (Lot) ; j) Monsieur Victor ESCANDE, sus-nommé ;

toutes les sus-nommées femmes des précédents propriétaires et leurs maris pris pour les autoriser, et comme exerçant leurs droits et actions ;

3° Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal civil départemental du Lot, séant à Cahors, chef-lieu dudit département.

de l'expédition d'un acte fait au Greffe dudit Tribunal, le vingt-deux mai mil neuf cent trente, constatant le dépôt fait audit Greffe le même jour de la copie collationnée, enregistrée à Cahors le six juin mil neuf cent trente, folio 23, case 297, d'un acte retenu par Maître FABRE, notaire à Cahors, et Maître DU TOURS, notaire à Prayssac, le sept avril mil neuf cent trente, contenant vente par Monsieur Léon-Marc-Henri PEBEYRE, propriétaire au Lac, commune de Prayssac, d'une propriété rurale sise sur la commune de Prayssac, connue sous le nom de « Château de Touzeau », comprenant : maison de maître, bâtiments d'exploitation, jardins de domestiques, prés, parcs, bois, terres et vignes, d'une contenance approximative de six

hectares, soixante ares, soixante-douze centiares, avec tout le cheptel mort et vif existant sur la propriété, les foins et fourrages qui peuvent exister, moyennant le prix principal de cent soixante-quinze mille francs, outre les charges.

L'exploit sus-visé contenait déclaration à Monsieur le Procureur de la République que la notification lui était faite en conformité de l'article 2194 du code civil, pour qu'il eût à requérir telles inscriptions d'hypothèques légales qu'il jugerait à propos dans le délai de deux mois, et que, faute par lui de ce faire dans ce délai, les immeubles vendus seraient et demeureraient purgés de toutes hypothèques de cette nature ; que les anciens propriétaires connus desdits immeubles étaient, indépendamment du vendeur :

1° Monsieur Ferdinand PEBEYRE, avocat, propriétaire, et Madame Marie-Madeleine DUBOIS, sans profession, son épouse, demeurant au Lac, commune de Prayssac ; 2° Monsieur Marc CAVIOLE, sous-chef de Bureau au Sous-Secrétariat des Beaux-Arts, demeurant à Paris, rue de Valenciennes, numéro 133 ; 3° Madame Alice DULAC, veuve de Monsieur Jules CAVIOLE, et celui-ci quand vivait demeurant ensemble, auteurs du sus-nommé ; 4° Monsieur François LAFARGUE, forgeron, et dame Marie BERRIE, son épouse, demeurant ensemble à Prayssac ; 5° Monsieur François BESSIES, propriétaire, et dame Michelle MANISSERRE, son épouse, demeurant ensemble à Miquiel, commune de Prayssac ; 6° Monsieur Pierre MANISSERRE, propriétaire, demeurant commune de Prayssac ; 7° Monsieur Pierre AUSSET, propriétaire, et dame Françoise DELORD, son épouse, demeurant ensemble à Meymes, commune de Prayssac ; 8° Madame Marie VILLEFAUNES, épouse de Monsieur Victor ESCANDE, et ce dernier, propriétaire, demeurant ensemble à Soturac ; 9° les auteurs de Madame ESCANDE ; 10° Monsieur Jean-Pierre LAMOURE, propriétaire, demeurant à La Rivière de Meymes ; 11° Monsieur DE SAUNHAC, Baron de FOSSAT ; 12° Monsieur Antoine JOUFREAU, propriétaire, demeurant à Calvyrac ; 13° Monsieur

CAPMASLILÉ, propriétaire, demeurant à Prayssac ; 14° Monsieur François BERRIE, propriétaire, demeurant à Laborie-Basse, commune de Calvyrac ; 15° Monsieur CAPMAS, propriétaire, demeurant à Prayssac, et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscriptions légales n'étant pas connus de l'acquéreur, ladite notification serait publiée conformément à l'avis du Conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour insertion :
Signé : DESPRATS, Avoué.

Chemin de fer de Paris à Orléans

NE PARTEZ PAS EN VACANCES
sans être muni du
LIVRET-GUIDE OFFICIEL
de la Compagnie d'Orléans

qui contient une foule de renseignements utiles aux voyageurs (lieux de séjour, horaires d'été, billets divers, services d'autocars, etc...)

Il est en vente dans ses principales gares et bureaux de ville au prix de 3 fr. 50 l'exemplaire.

Envoi contre mandats, chèques postaux (Paris 1204) ou timbres poste français.

France : 4 fr. 95. Etranger : 7 fr. 70 par le service de la publicité de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert, à Paris.

La route des Monts d'Auvergne
en autocar
au départ de ROCAMADOUR (Lot)
(du 7 juillet au 15 septembre 1930)

Départ de Rocamadour-Gare tous les lundis en juillet et septembre, tous les lundis et jeudis en août.

1^{er} jour. — Rocamadour-Gare, déj. 8 h. 15, Martel, Turenne, Brive, Tulp, Gimel (déjeuner), Egletons, St-Angel Bort, Taupes, La Bourboule (coucher) ;

2^e jour. — La Bourboule (déj. 8 h. 45), le Mont-Dore, Murols, Besse, Condat (déjeuner), Ségur, Laveyssière, Le Lioran, Vie-sur-Cère, Aurillac (coucher) ;

3^e jour. — Aurillac (départ 8 h. 30), Salers, Pleaux, St-Privat (déjeuner),

Ruines de Merle, Argentat, Beaulieu, Bretenoux, Rocamadour.

Prix du transport pour le voyage complet : 350 fr.

(Parcours partiels acceptés dans la mesure des places disponibles.

Pour renseignements et billets, s'adresser notamment à l'Agence de la Cie d'Orléans, 16, boulevard des Capucines, Paris (IX^e), ou à la Société des Autocars Rocamadour-Paradiac, à Rocamadour (Lot).

La Phosphode GARNAL
MÉDICATION IODO-TANNIQUE PHOSPHATÉE
Remplace agréablement et avantageusement
L'HUILE DE FOIE DE MORUE

Dans son traité des « Médicaments Usuels », 5^e édition, page 138, M. le Docteur MARTINET affirme que « les iodo-tanniques constituent, avec l'huile de foie de morue, les arsenicaux, le climat marin, les bains salés, la médication de choix du lymphatisme et de la scrofule ».

ACTIONS ET INDICATIONS de
la PHOSPHODE GARNAL
Spécifique du lymphatisme par son iode — Astringent
Tonique par son tannin
Reminéralisant par son phosphate de chaux

La PHOSPHODE GARNAL
est indiquée

1° dans tous les états lymphatiques : lymphatisme, scrofule, adénopathies, hypertrophies amygdaliennes, végétations adénoïdes ;

2° dans la convalescence des maladies infectieuses, les états dépressifs, les états pré-tuberculeux et les premiers stades de la tuberculose pulmonaire ;

3° dans les états où la déminéralisation prédomine : rachitisme, arrêt de croissance, phosphaturie, prédispositions tuberculeuses, hyposphyxies, etc., etc., etc...

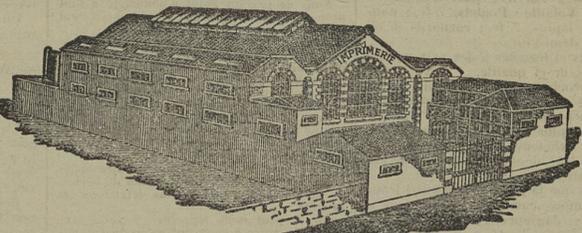
Mode d'emploi :
Une cuillerée à soupe à un verre à madère (suivant l'âge) au début de chacun des deux principaux repas.

Prix du flacon (impôt compris) : 14 francs

Laboratoire de la PHOSPHODE GARNAL
CAHORS — 97, boul. Gambetta — CAHORS

IMPRIMERIE A. COUESLANT
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS
(Personnel intéressé)
CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE
ATELIER PRINCIPAL :
1, Rue des Capucins
ANNEXE :
4, Rue Frédéric-Suisse
21 PRESSES



LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS

« Tu refuses. Soit. Alors, nous sommes face à face, deux hommes dont l'un défend sa vie contre celui qui lui refuse trois mois de la sienne ! Si tu es décidé, je le suis plus encore, et si tu persistes à me refuser un délai, je te prévins que je m'oppose à votre mariage immédiatement. — Vous feriez ça quand j'ai votre parole d'honneur que notre mariage aura lieu le 25 octobre ? — Ma parole n'a été obtenue que par un abus de confiance, un vol ! — Vous m'avez donné votre parole d'honneur de votre plein gré. Vous n'avez pas le droit de la reprendre ! proclama Pierre, que la fureur gagnait. — J'en ai le droit, et je la reprendrai ! riposta Coursan. — Dressé devant lui et fou de rage : — Alors, je vous le dis en face, c'est une infamie ! cria Pierre. Tout le monde vous accuse d'être un monstre d'égoïsme, un tyran, de sacrifier tous ceux qui vous entourent et de les asservir à votre seule ambition, de faire la douleur, la torture, le désespoir de votre femme ! Je vous défendais avec toute mon affection. J'avais tort, car vous êtes quelque chose de pire, un homme sans foi et sans parole ! Mais vous n'y pouvez rien ! Nous voulons, Madeleine et moi, notre bonheur, notre mariage, et nous l'aurons malgré vous ! — Allons ! allons !... en voilà assez !... commanda Coursan. Tu ne sais plus ce que tu dis. Tu deviens fou !... »

Toi aussi tu me traites d'égoïste impitoyable, de brute, d'homme sans foi !... Tu m'accuses d'avoir fait et de faire le malheur de ma femme. Qui est-ce qui te permet de dire un chose pareille, drôle, misérable que je devrais prendre au collet... Le malheur de ma femme ?... Moi !... moi !... moi !... Je fais le malheur de ma femme quand c'est elle qui me contraint à te demander ce délai... — Elle ?... — Oui, elle !... affirma Coursan, répondant à la stupeur que l'interrogait. Il me répugnait de te dire la raison véritable de ma démarche. Mais, puisque tu me traites de brute et m'accuses de faire son malheur à elle, sache donc que, si je t'ai demandé ce délai, au lendemain de votre mariage, ma femme me signifie qu'elle veut sa liberté et que, si je la lui refuse, elle partira aussitôt avec Bracieux qu'elle veut épouser ! Le saisissement fut si soudain, et si violent, que, pâle, les yeux fixes et la gorge serrée, Pierre put seulement prononcer : — C'est n'est pas possible ?... — C'est ainsi !... précisa Coursan. Il n'y avait pas une heure qu'elle venait d'insister auprès de moi pour obtenir la fixation de votre mariage en octobre, qu'on me rapportait un entretien surpris entre elle et Bracieux, et ses propres paroles affirmant que, seule, son affection pour Madeleine la retenait, mais que, ma fille mariée, dès le lendemain elle exigerait sa liberté,

s'engageant, en cas de refus, à partir avec lui !... — Et vous êtes sûr... ? Elle vous a dit... ? — Quelle entendait disposer de sa vie !... dit Coursan, levant les bras et les laissant retomber. — Je suis abasourdi... je suis écrasé. Elle... Cette aberration... cette folie... et cette déchéance !... Un Bracieux... Et moi qui me suis emporté !... Je vous ai insulté !... outragé ! Si je m'étais seulement douté de la raison que vous ne disiez pas !... Mais aussi, pourquoi ne me l'avez pas dit, immédiatement ?... — Par égard pour elle ! Pour sa réputation qui était sacrée et que tu me forçais à salir !... — Hé ! qu'importe !... Ce n'est pas vous qui la salissez, c'est elle... ignominieusement... Et sans la moindre excuse !... Car, même s'il n'y avait pas d'amour entre elle et vous, elle devait au moins le respect au mari de qui elle acceptait le luxe et la beauté de la vie, et ce n'est pas d'être rendue libre qu'elle mérite, mais d'être chassée, honteusement chassée... — Chassée ?... s'écria Coursan, subitement hagard et comme saisi d'épouvante. Moi, la chasser ?... La chasser ?... — Stupéfait, Pierre demanda : — Vous l'aimez donc ? — Si je l'aime !... Si je l'aime !... s'exclama-t-il mains jointes et répétant son cri d'adoration auquel, aussitôt, il ajoutait : à mourir tout de suite !... »

... à me tuer si cette chose horrible... ce malheur... Mais ce n'est pas possible... Dis-moi que ce n'est pas possible... que ce ne sera pas !... Mon petit !... mon petit !... dis-le-moi !... — Il chancelait. Ses bras se tendirent vers lui comme pour s'accrocher, et s'éroula sur son fauteuil, le corps se tordant de douleur, tandis que Pierre se jetait à ses pieds, l'implorant, lui disant : « Je vous en supplie, ne vous désolerez pas ! Ne vous désespérez pas !... Rien n'est perdu !... » ne trouvant que des exhortations banales dans son affreux et attendrie émotion à la vue de cet être de force et d'orgueil qui venait de s'effondrer devant lui, terrassé par ce qu'il avait nié si farouchement, par cet amour dont la main le tenait là, sanglotant et évanouissant, gémissant :

— Mon Dieu !... mon Dieu ! que je souffre ! Il me semble que je suis déchiré du haut en bas... que je deviens fou de douleur... — Ne vous désespérez pas, je vous en supplie ! ne cessait d'adjurer Pierre en saisissant dans ses mains les poings qui frappaient les bras du fauteuil. Tout peut s'arranger encore, et tout s'arrangera, croyez-moi ! Ah ! si vous vous étiez plutôt confié à moi ! Si vous m'aviez dit ça au lieu de garder en vous une telle souffrance !... Pourquoi n'avez rien dit ? — Est-ce que je sais ?... Parce que je suis comme ça !... C'est mon infirmité ! C'est ma tare !... Je ne peux pas !... J'ai gardé ça trois ans !... Ce

martyre de chaque jour, de chaque nuit, de chaque minute !... Et il n'y a qu'un seul être qui m'a entendu crier, sangloter, qui m'a vu me désespérer, sur le point de me tuer ! Mais cet être ne parle pas !... Seulement, quel silence de compréhension ! Quel regard de compassion ! Quels gestes de caresse et d'attendrissement !... Athos ! mon chien !... Et il a fallu que tu m'aies poussé à bout pour faire sortir de moi le malheureux que je suis, car je n'en reviens pas d'avoir osé une telle confession, et je me sens écrasé de honte d'être ainsi devant toi !... — De honte ? protesta Pierre. Mais c'est tout à votre honneur !... J'étais comme tout le monde ! Sans vous croire méchant, je vous jugeais un homme entièrement dominé par l'intelligence, le génie, l'orgueil et l'ambition ! Maintenant, je sais que vous avez aussi un cœur, que vous aimez, que vous souffrez !... que je peux vous parler de plus près, que je peux vous témoigner ma reconnaissance de tout ce que vous avez fait pour moi et que j'ai la joie de pouvoir vous secourir. Alors, puisque pour cela il me faut prendre sur notre bonheur, nous sommes assez riches d'amour, Madeleine et moi, pour vous dire : « Prenez ! prenez ce qu'il vous faut !... Nous lions sur vous une traite de trois mois, et s'il faut renouveler, nous vous ferons crédit ! »

Déjà il étreignait son neveu, lui disant :

(A suivre).